



Peut-elle s'installer dans la maison qui est en cours d'héritage?

Par **chantal95**, le **08/06/2009** à **16:37**

Suite décès d'une mère, un appartement privatif sis à KREMLIN BICETRE mis en vente depuis 2006, sauf une résidence secondaire privative sise à LEUCATE car sa fille M.therese y va tous les ans.

En attente de la vente de l'appart de Kremlin, M.therese et ses frères Bernard et Paul ont leur part d'héritage.

M.therese veut garder la résidence de Leucate, elle donnera sa part à ses frères.

M.therese est locataire à VILLEJUIF depuis un an, elle se trouve trop chargée de payer à la fois son loyer, taxe habitation, et les charges et impôts fonciers de la résidence de LEUCATE. Elle voudrait quitter son appt.

Elle se pose 2 questions:

1) elle peut s'installer définitivement à la résidence de LEUCATE, meme l'appt de KREMLIN n'est pas encore vendu ?

2) Ses frères étaient d'accord par voix orale qu'ils laissent la résidence de Leucate à Mtherese.

Mais elle veut etre sure, est ce que ses frères doivent faire une lettre manuscrite attestant leur accord ?

En vous remerciant par avance

Chantal, amie de Mtherese